

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil a adopté le règlement no. 018-2022 intitulés:

RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS POUR L'ANNÉE 2023.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité soit de 8h30 à 16h30 à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNE À ACTON VALE, ce 20^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Claudine Babineau, OMA
Greffière